

AGENCE IMMOBILIÈRE
KORINE OLIVIER

— Depuis 1992 —

HONORAIRES DE VENTE

Transaction minimum	4.500 €
De 45.000 à 100.000 €	10 % TTC MAX
De 100.001 à 200.000 €	7 % TTC MAX
De 200.001 à 300.000 €	6 % TTC MAX
De 300.001 et +	5 % TTC MAX

Dans le cadre d'un montage de dossier (mise en copropriété, aménagement foncier...) le pourcentage peut varier entre 10 et 15 %

Les honoraires sont à la charge de ou des vendeurs ou acquéreurs

ESTIMATION (succession, donation, divorce)

Du Studio au T 2	150 € TTC
Du T 2 et +	200 € TTC
Maison de moins de 100 m ²	250 € TTC
Maison de plus de 100 m ²	300 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail) et à l'état des lieux d'entrée sont partagés entre le Locataire et le Propriétaire

La part payée par le Locataire ne peut dépasser celle du Propriétaire.

Les frais payés par le Locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.

Les frais de location définis ci-dessus, payés par le Locataire ne peuvent dépasser les plafonds suivants :

- 3 €/ m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- et pour les autres types de frais (hors état des lieux)
 - 12 €/ m² dans les zones au marché locatif très tendu (zone A bis Duflot et PTZ)
 - 10 €/ m² dans les zones au marché locatif tendu (communes ou s'applique l'encadrement Duflot

des loyers et la Taxe sur les Logements vacants, hors zone Abis)
8 €/m² dans les autres zones.

GESTION

8 % TTC sur la totalité des Encaissements .

Assurance Loyers Impayés SADA : 2,15 % des sommes quittancées

SYNDIC

Forfait Gestion courante :

Copro de – de 50 lots : 180 € TTC / lot principal

Copro de + de 50 lots : 145 € TTC / lot principal



Agence Aix Saint Mitre
1695, route d'Eguilles
13090 Aix-en-Provence

Agence Aix Centre Ville
7, rue Espariat
13100 Aix-en-Provence



Tél. : 04 42 95 11 75
Email : aix@korineolivier.com
www.korineolivier.com